



Brazzaville, le 15 SEP. 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

A l'invitation de **Son Excellence Rigobert Roger ANDELY, Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public de la République du Congo**, Président du Comité de Pilotage du Programme des Réformes Economiques et Financières de la CEMAC(PREF-CEMAC), la quatrième session extraordinaire du COPIL du PREF-CEMAC se tiendra le vendredi 24 septembre 2021, dans la salle du Conseil de l'Agence de la BEAC de Douala (Cameroun). Cette session urgente a pour thème principal : **« Mise en œuvre des Décisions et Résolutions du Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat de la CEMAC du 18 août 2021 »**.

A l'issue du Sommet Extraordinaire du 18 août 2021, qui a donné une nouvelle impulsion à la stratégie communautaire et solidaire de sortie de crise, le COPIL du PREF-CEMAC, conformément à son mandat, se doit de définir et d'adopter les mesures concrètes de mise en œuvre des 24 décisions et résolutions adoptées par les Chefs d'Etat.

Au cours des travaux les Ministres en charge de l'Economie, des Finances et de l'Intégration, et les Premiers responsables des institutions sous-régionales, examineront la matrice des réformes et des actions devant être menées par les Etats membres de la CEMAC et les institutions communautaires concernées, en vue de mettre résolument en œuvre les politiques et réformes prioritaires dans le cadre de la deuxième phase du PREF-CEMAC, pour opérer une réelle transformation structurelle vers l'industrialisation des économies de la CEMAC et créer les meilleurs conditions d'une croissance soutenue, équitable et tirée par le privé.

Les ministres devront également déterminer la structure chargée de la coordination et du suivi des réformes économiques et financières au niveau national, et valider les différents outils de pilotage, de monitoring et de suivi-évaluation de la mise en œuvre de cette deuxième génération de réformes prioritaires dans la zone CEMAC.

En effet, pour que les objectifs et le cap fixés par les Chefs d'Etat soient efficacement atteints, dans le cadre de la deuxième phase de la mise en œuvre aussi bien des actions de la nouvelle matrice du PREF. 2, que des projets intégrateurs de la sous-région, il importe dès à présent de définir des indicateurs de performance, d'adopter une méthodologie de suivi et d'évaluation des réformes et des actions menées, suivant un tableau de bord annuel présentant les objectifs fixés, les critères de réalisation, les délais prescrits et les résultats attendus, et surtout de veiller au suivi de la mise en œuvre effective des Hautes Directives des Chefs d'Etat, dans chacun des Etats membres, par une structure appropriée.

Le Sommet Extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC, tenu le 18 août 2021, a donné un signal fort et marqué un tournant décisif à la stratégie communautaire et solidaire de sortie de crise adoptée lors de la Conférence des Chefs d'Etat du 23 décembre 2016, et dont la mise en œuvre a été confiée au PREF-CEMAC. Les Chefs d'Etat ont particulièrement réaffirmé leur volonté d'impulser une nouvelle et forte dynamique à la stratégie de redressement économique et financier, à travers les

programmes économiques et financiers de deuxième génération à conclure avec le Fonds monétaire International, appuyés entre autres par la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et la France. A cet égard, la coordination accrue des interventions des partenaires multilatéraux et régionaux sera de nature à assurer une plus grande mobilisation des financements et un meilleur impact économique, financier et social.

Il convient de relever qu'au cours de la 13^{ème} session ordinaire du COPIL du PREF-CEMAC tenue le 15 avril 2021, le COPIL a adopté le Document-cadre révisé du PREF-CEMAC pour la période 2021-2025, conformément à la Décision n° 01/16-CEMAC-CCE-PREF-P du 14 novembre 2016 portant organisation et fonctionnement du PREF-CEMAC.

Ce Document du PREF-CEMAC, tout en renforçant les actions en cours de réalisation et reconduisant les actions non encore réalisées des piliers de la matrice initiale du PREF-CEMAC sur les politiques budgétaires, la politique monétaire et le système financier, les réformes structurelles, l'intégration régionale et la coopération internationale, prend également en compte les questions relatives au Cadre Stratégique des Accords de Seconde Génération des Pays de la CEMAC avec les Partenaires Techniques et Financiers Internationaux et le Plan Communautaire de Relance Économique post-COVID-19 des pays de la CEMAC (2021-2025). Enfin, ce Document-cadre de la phase II du PREF-CEMAC tient compte des réformes structurelles proposées par le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale, qui ont fait l'objet d'un large consensus.

La matrice révisée des actions du PREF.2, qui sera examinée et adoptée par le COPIL du PREF-CEMAC, comporte les réformes et les actions devant être menées par les Etats membres de la CEMAC et les institutions communautaires concernées, en vue de mettre résolument en œuvre les politiques et réformes prioritaires dans le cadre de la deuxième phase du PREF-CEMAC pour renforcer la résilience des économies de la sous-région et accélérer leur transformation structurelle en vue d'une croissance soutenue, durable, inclusive et créatrice d'emplois. Cette nouvelle matrice met l'accent sur les réformes structurelles proposées par les partenaires au développement, notamment le FMI et la Banque Mondiale. Enfin, elle intègre les actions en cours ou non encore réalisées de la matrice initiale du PREF-CEMAC. La nouvelle matrice intègre également les principales recommandations adoptées lors des consultations tripartites (FMI, États membres et Institutions sous régionales), pour un suivi concerté et une coordination de l'ensemble des réformes mises en œuvre dans la sous-région, notamment des nouvelles réformes structurelles prioritaires prescrites par les Chefs d'Etat.

Au regard des nouveaux défis, les pays de la CEMAC doivent actuellement continuer de faire face au COVID-19, en veillant notamment à ce que cette pandémie n'anéantisse pas les efforts accomplis. Ils doivent par ailleurs préserver les acquis de la première phase du PREF en poursuivant, voire en accélérant, la mise en œuvre des mesures devant leur permettre d'assurer la viabilité de leurs finances publiques, d'accroître leur stabilité extérieure à long terme, d'approfondir leur système financier pour renforcer l'intermédiation financière ainsi qu'un développement accru du secteur productif, et de réaliser une croissance soutenue et plus inclusive, favorisée par l'émergence d'un secteur privé compétitif et plus créatif.



LE SECRÉTAIRE PERMANENT,

Mr. Michel-Cyr DJIENA WEMBOU
Ambassadeur

Professeur Titulaire des Universités.